



Wallonie

Commune de CHAUDFONTAINE

## URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le demandeur est la Commune de Chaudfontaine ayant ses bureaux avenue du Centenaire 14 à 4053 Embourg

Les terrains concernés sont situés **voie de l'Air Pur n° 104, 106, 108, 109, 124 et 126** et cadastrés **Division 2, section A numéros 171 P2, 171 R2, 172 Y5, 172 Z5, 172 T4 et 172 X3**.

L'objet de la demande est de type : **Modification par élargissement d'un chemin communal**.

L'enquête publique est réalisée en vertu du **décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale**.

Le dossier peut être consulté **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Commune de CHAUDFONTAINE, Service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire 14, 4053 Embourg, les lundis, mardis, mercredis ouvrables, de 8h à 12h, les jeudis ouvrables, de 13h à 17h. Une permanence se tiendra les jeudis de 17h à 20h.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Monsieur Michel LAMBINON, Premier attaché - Conseiller en Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme au 04/361.55.20 ou de l'agent communal dont le bureau se trouve à l'accueil du service de l'Urbanisme au 04/361.54.80.

**L'enquête publique est ouverte le 5 septembre 2022 et clôturée le 5 octobre 2022.**

**Les réclamations et observations écrites** sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de CHAUDFONTAINE, service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG ;
- par télécopie au numéro 04/361 55 40 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@chaudfontaine.be](mailto:urbanisme@chaudfontaine.be) ;
- remises à Monsieur Michel LAMBINON, Premier attaché – Conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ou à l'agent communal dont le bureau se trouve à l'accueil du service de l'Urbanisme dont le bureau se trouve à l'Administration Communale de Chaudfontaine, 1er étage, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **Enquête publique – Modification par élargissement d'un chemin communal à Beaufays : décret voirie**.

**Les réclamations et observations orales** peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Monsieur Michel LAMBINON, Premier attaché – Conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ou l'agent communal dont le bureau se trouve à l'accueil du service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG ou lors de la séance de clôture de l'enquête,

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 5 octobre 2022 à 11 heures à l'Administration communale de CHAUDFONTAINE, service de l'Urbanisme, 1er étage, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG,

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Monsieur Michel LAMBINON, Premier attaché – Conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme ou l'agent communal dont le bureau se trouve à l'accueil du service de l'Urbanisme, avenue du Centenaire, 14 à 4053 EMBOURG.

Par le Collège,

Le Directeur général

Laurent GRAVA

Pour le Bourgmestre,  
L'Échevin délégué

Dominique VERLAINE